

# Rencontre du Réseau RUES 2020 (Zoom – Cybérie)



**BRUXELLES MOBILITÉ**  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



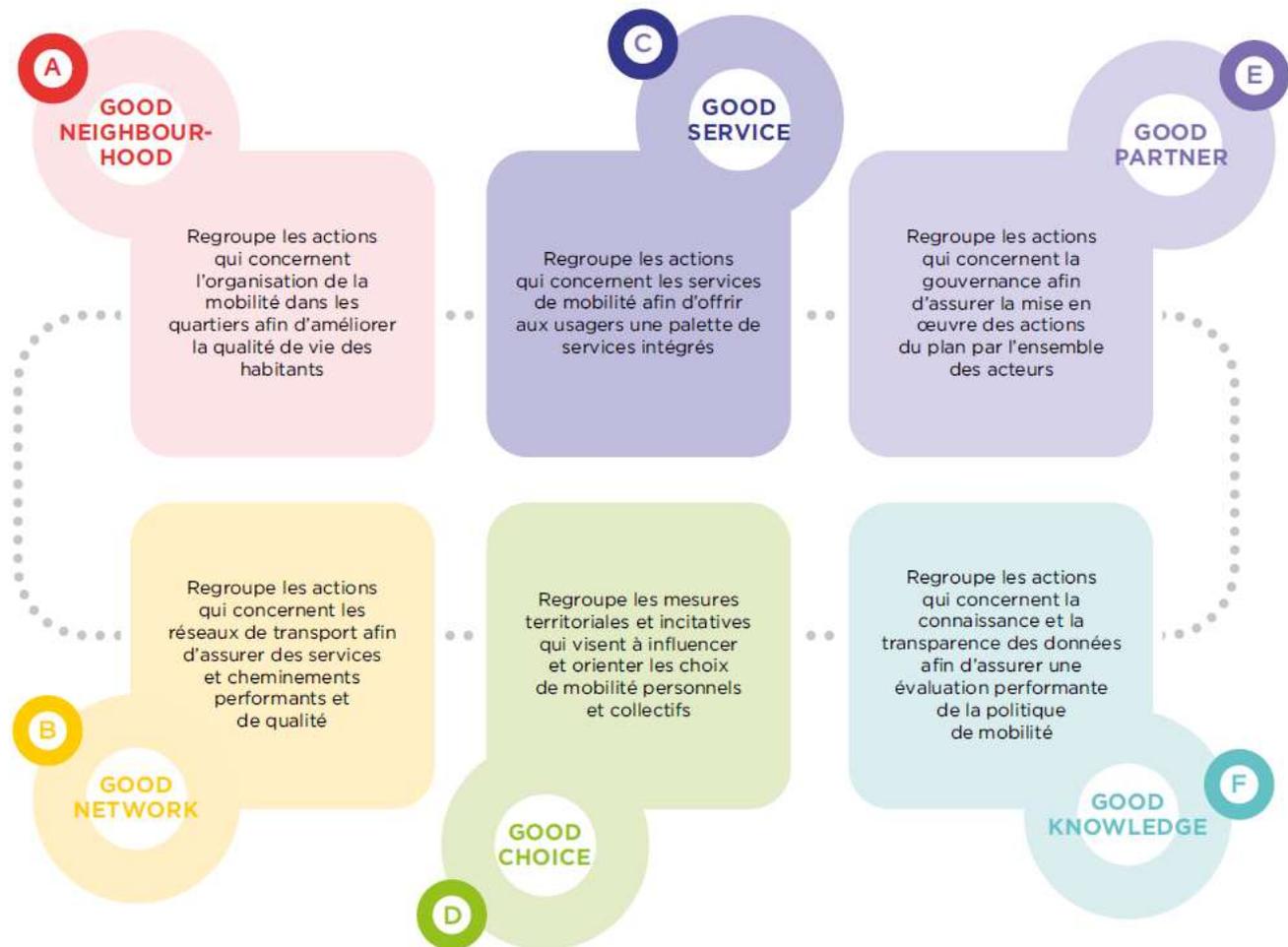


Adopté le 5 mars 2020

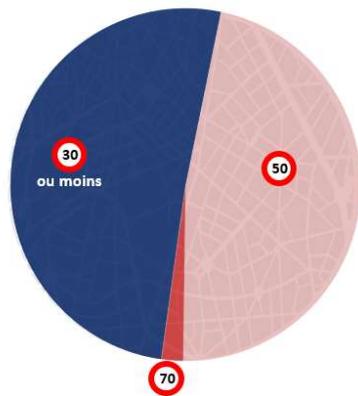


- Processus participatif
- Vision partagée et intégrée avec les différentes politiques de la ville
- 50 actions concrètes
- Programmation budgétaire
- Volet réglementaire

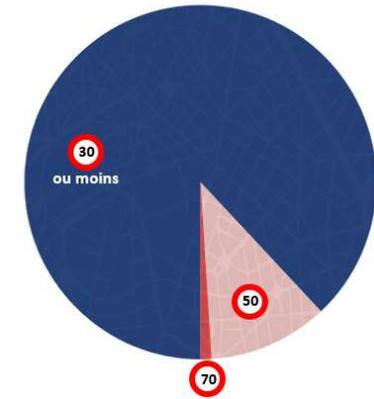
### Goodmove.brussels



## Situation 2019



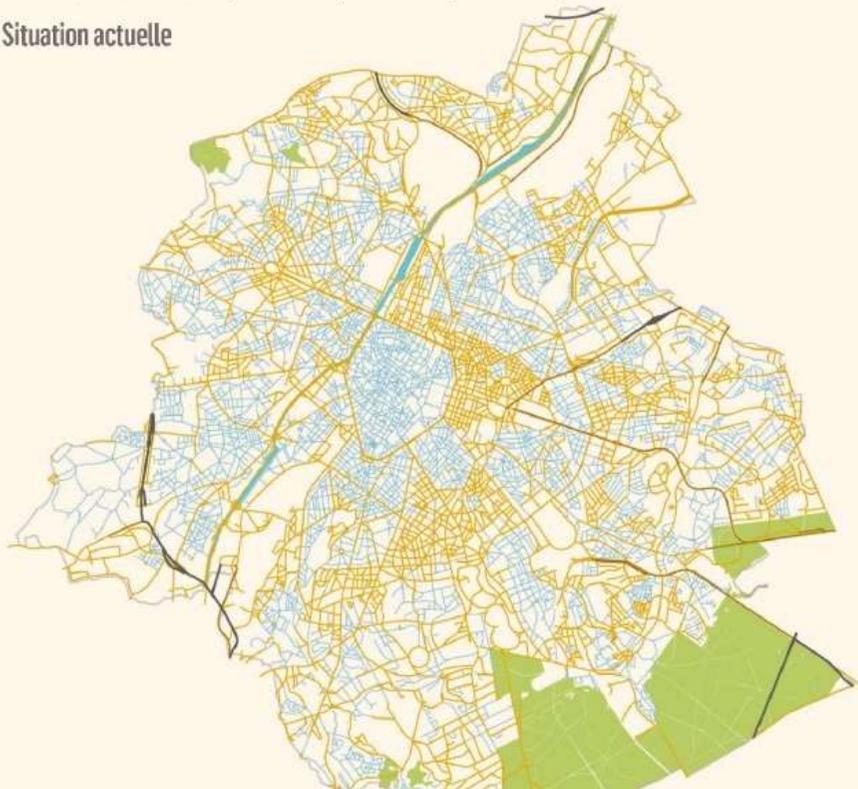
# La Ville 30 1/1/2021



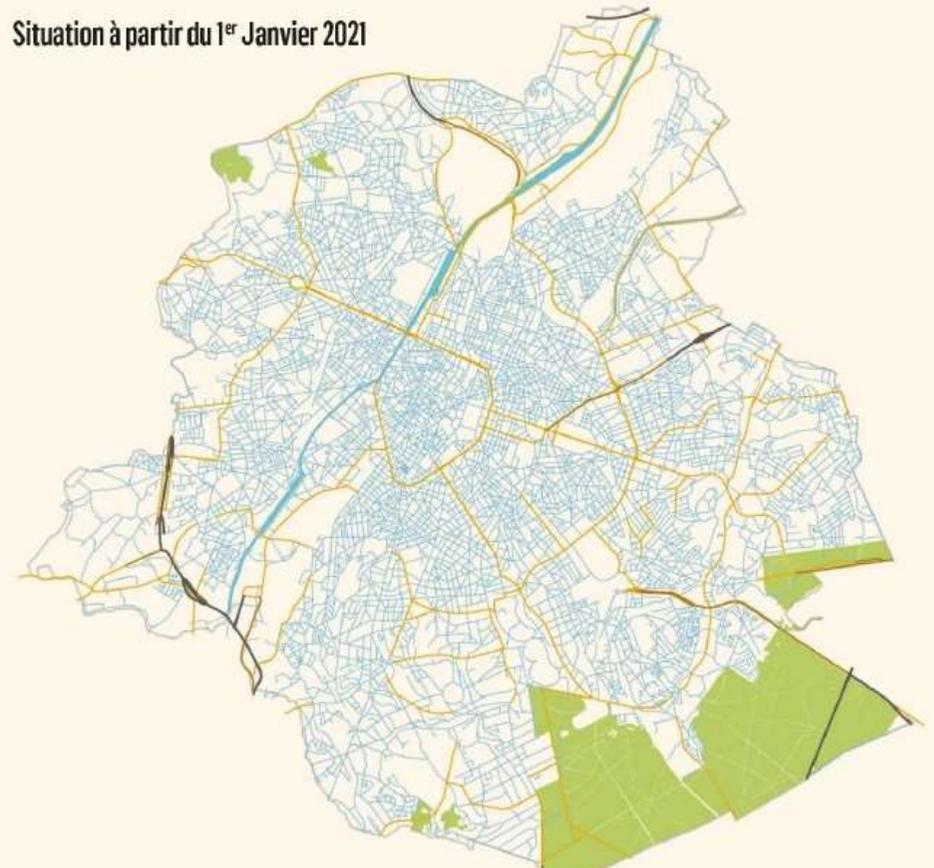
### LA ZONE 30 BIENTÔT GÉNÉRALISÉE À BRUXELLES

Vitesse maximum — 30 km/h — 50 km/h — 70 km/h — 120 km/h

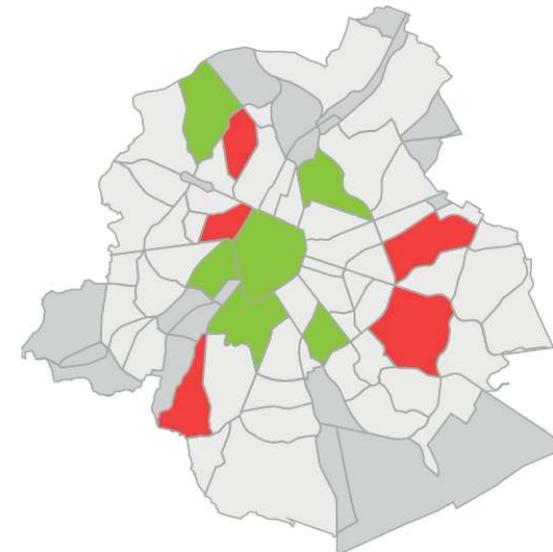
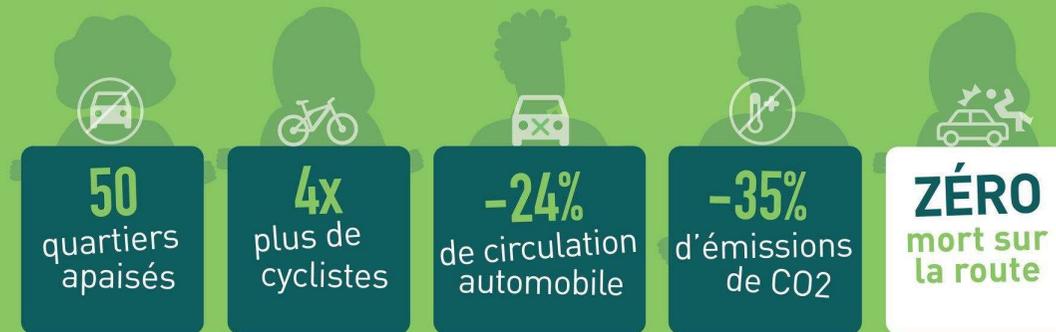
#### Situation actuelle



### Situation à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021



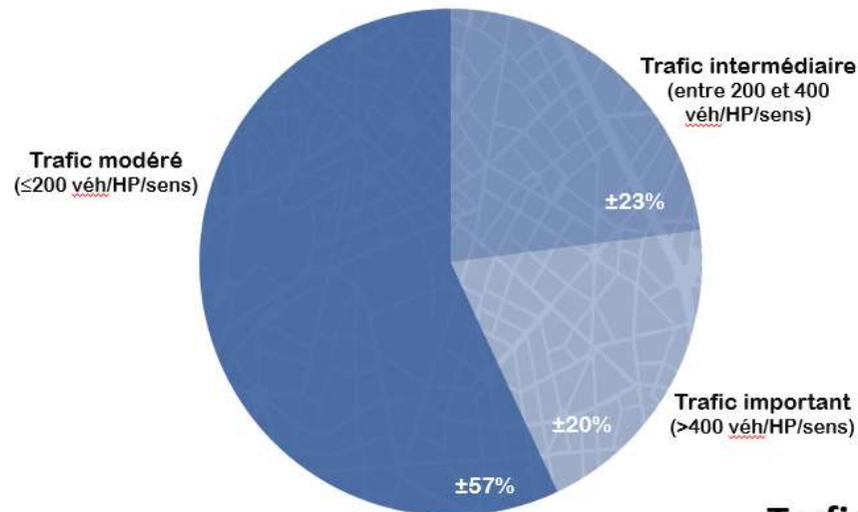
# Bruxelles -> Ville apaisée et fluide #goodmove



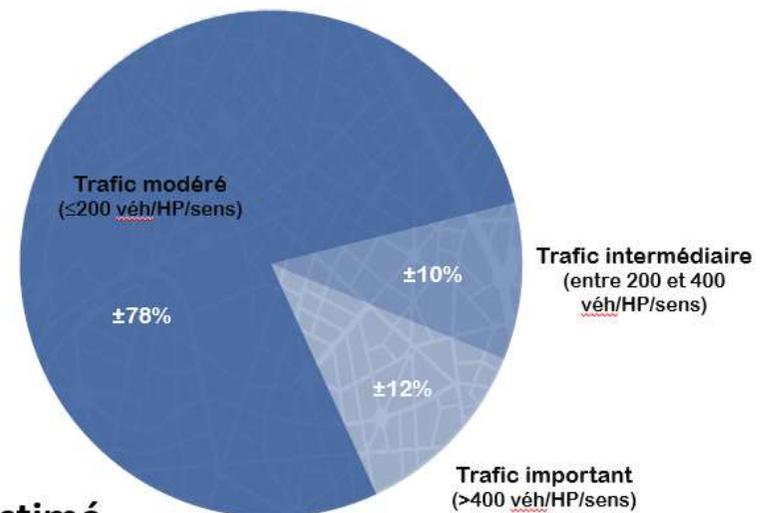
0 1 2 3 4 km

- Maille résidentielle
- Avec un contrat local de mobilité prévu en 2020
- Avec un contrat local de mobilité prévu en 2021
- Maille peu résidentielle

Situation 2019



Horizon 2030

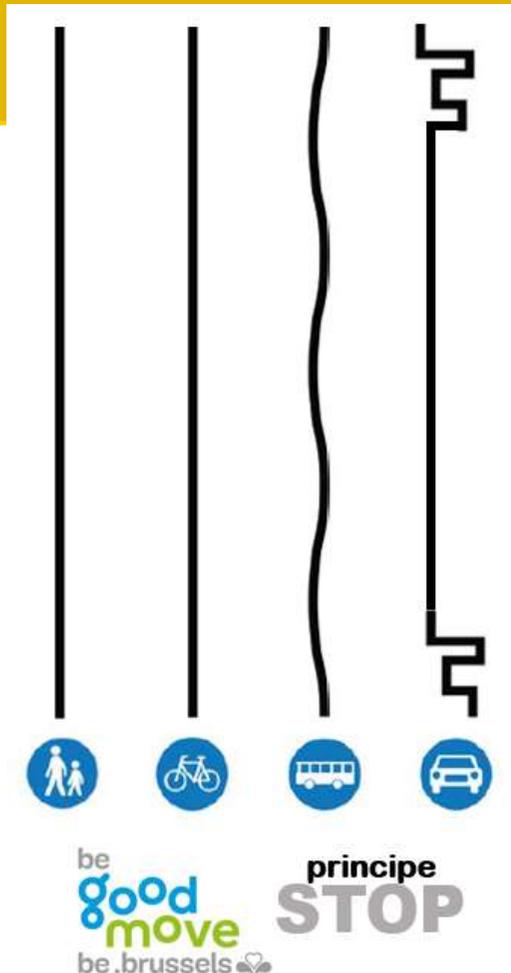


Trafic estimé



PARTIE 1D

# Le volet réglementaire



## Principe STOP

### Prescriptions relatives à la qualité des réseaux de mobilité. Ex. :

22. Les aménagements piétons sont accessibles, confortables, agréables, continus et sûrs, notamment pour les traversées à l'intersection des autres réseaux.

23. Les cheminements directs et au plus court des piétons sont privilégiés, afin d'assurer une meilleure perméabilité piétonne des quartiers.

24. Les actes et travaux relatifs aux voiries PLUS et CONFORT offrent un standard d'aménagement élevé pour les critères suivants : dimensionnement adapté aux flux, planéité, confort du revêtement, adhérence, dévers et présence d'autres dispositifs assurant l'accessibilité PMR.

25. Les matériaux de revêtement utilisés lors des travaux réalisés sur les voiries piétonnes et les espaces piétons des voiries des réseaux PLUS et CONFORT sont ceux qui offrent un niveau de confort de minimum huit sur dix d'après l'examen réalisé par le gestionnaire de voirie au moyen de la chaise de mesure agréée par le CRR, conformément à la Charte sur les revêtements piétons ou tout autre dispositif équivalent.

Pour les autres voiries, les matériaux de revêtement utilisés lors des travaux sont ceux qui offrent un niveau de confort de minimum six sur dix d'après l'examen réalisé selon les spécifications précisées ci-avant.



- Vademecum abords d'écoles et rues scolaires
- Mise en accessibilité de 70 arrêts de TP/an jusqu'au carrefour de part et d'autre
- "l'asphalte sur son 31"
- Plateforme Walk
- Cairgo bike
- ...



Bruxelles mise sur les vélos-cargo pour améliorer la qualité de l'air